La FNIB, le CII et l'AMM appellent à l'annulation de la peine de mort contre le médecin palestinien et les cinq infirmières bulgares.

De NFBV, de ICN en de WMA vragen de vernietiging van de doodstraf tegen de Palestijnse arts en de vijf Bulgaarse verpleegkundigen.

The FNIB, the ICN and the WMA urge the libyan High Court to drop the death sentence against the five bulgarian nurses and the palestinian doctor.

Fédération Nationale des Infirmières de Belgique • Nationale Federatie van Belgische Verpleegkundigen •
FNIB NFBV
asbl

Madame, Monsieur,

Faisons taire le Silence des infirmières!

La Chambre des représentants de Belgique a entendu l'appel lancé par les 55 355 signataires de la pétition initiée par la FNIB et vote à l' unanimité, une résolution relative à la condamnation à mort par la justice libyenne des cinq infirmières Bulgares et du médecin Palestinien.

Cette résolution, fut déposée par MM. Richard Fournaux (MR), Daniel Bacquelaine (MR), Mmes Muriel Gerkens (Ecolo), Véronique Ghenne (PS), MM. Yvan Mayeur (PS), Melchior Wathelet (CDH), Mme Hilde Vautmans (VLD), MM. Dirk Van der Maelen(sp.a – spirit) et Pieter De Crem (CD&V).

Ainsi commençait la résolution:
Depuis 1999, cinq infirmières bulgares et un médecin palestinien sont incarcérés en Libye au motif qu'ils auraient volontairement inoculé le virus du Sida à 400 enfants d'un hôpital de Benghazi.
Le 19 décembre 2006, ces 6 personnes ont été condamnées à mort.
Cette condamnation a été unanimement condamnée par la communauté internationale, de même que par la communauté scientifique.
En Belgique, une pétition a été lancée par la Fédération nationale des infirmières de Belgique. Plus de 40 000 signatures ont été recueillies, et cette pétition a été déposée à la Chambre et au Sénat.

Les résultats de la pétition et la mobilisation internationale qui en suivirent ont eu pour effet de sortir provisoirement ces professionnels de santé, innocents des couloirs de la MORT.

Il est cependant important de maintenir la pression pour qu'enfin ils puissent être libérés. Nous comptons imprimer ± 3km de banderoles afin que chaque maison communale, chaque établissement de soins puissent soutenir cette action Humanitaire.

Nous vous invitons dès lors à participer à la nouvelle action lancée par la F.N.I.B. et de rejoindre les différents hôtels de villes et établissement de santé qui ont déjà passé commande de leurs banderoles «qui mesure 2,5m de haut sur 1m de large» pour le prix de participation aux frais de 100€ à verser sur le compte FNIB: 310-0314166-69. Ce prix comprend les frais de productions et d'envoi.

La première banderole a été affichée ce mardi 06 février dès 11h par la commune de Dinant en présence de son excellence, Monsieur l'ambassadeur de Bulgarie auprès du Royaume de Belgique.

Michel Dumont,
Président de la FNIB

Pour tout renseignement, appelez la Maison de l'Infirmière au 082/21 33 50 ou 0475/45 97 63

COPIE CLIENT

montant en lettres

date mémo | montant en EUR

compte donneur d'ordre

compte bénéficiaire
310-0314166-69

nom bénéficiaire
FNIB - NFBV

Rue de la Source 18, B-1060 Bruxelles

communication

date de remise

EURO

Copie client, présenter uniquement en cas de versement

EURO

signature(s)

date de signature

VIREMENT OU VERSEMENT

En cas de complètement manuel, un seul caractère par case

Ne pas accepter en paiement

date mémo

montant EUR CENT

compte donneur d'ordre

compte bénéficiaire
310-0314166-69

nom et adresse donneur d'ordre

nom et adresse bénéficiaire
FNIB - NFBV

Rue de la Source, 18

B-1060 Bruxelles

communication (EN MAJUSCULES)
BANDEROLE DE SOUTIENT:
_ _ _ PIECES

Ne rien écrire ci-dessous